

L'ACTION SYNDICALE



**ENSEMBLE, NOTRE SOLIDARITÉ
— FAIT NOTRE FORCE. —**

www.sttbjcsn.ca

www.facebook.com/groups/sttbjcsn

AVRIL 2026

Le Mot du Président

Par Jean-François Bergeron

Salut camarades,

L'année a bien débuté, surtout si on la compare à l'année précédente. Cela étant dit, chaque jour apporte son lot de défis. Après un premier trimestre complété, on peut affirmer que les objectifs fixés ont bel et bien progressé.

Pour l'organisation du 50^e anniversaire du STTBJ, le comité a fait preuve d'une implication exemplaire. Dans un délai très serré, ils ont travaillé d'arrache-pied pour mettre sur pied une soirée mémorable. Recherche de salle, partenaires et commanditaires, rencontres en personne, courriels, appels, élaboration du déroulement... rien n'est laissé au hasard. Leur engagement bénévole témoigne d'une générosité et d'un dévouement sincère afin que cette célébration reflète fièrement l'ensemble des travailleurs.

D'autres informations vous seront transmises au cours des prochaines semaines et lorsque vous croisez un des membres du comité, n'hésitez pas à le remercier. Ils sont tout simplement incroyables.

Nous nous sommes également penchés sur les statuts et règlements. Une vieille motion était en attente pour modifier certains points. Le comité s'est réuni, un exécutif spécial a eu lieu pour en débattre, et il ne reste que quelques détails à revoir avant de présenter le tout au conseil, puis à l'ensemble des membres.

Le CIM central se tient maintenant aux deux semaines, pour une durée de 1 h 30, plutôt qu'une fois par mois pendant trois heures. Nous croyons qu'en allégeant et en rapprochant les rencontres, les suivis et les avancements de dossiers seront facilités.

Cependant, lorsqu'aucune entente n'est possible sur certains griefs complexes ou anciens, et que les discussions n'ébranlent en rien les positions, des décisions devront être prises de part et d'autre. Nous irons alors débattre en arbitrage. Si c'est ce qu'il faut pour avancer, nous irons.

Pour ce qui est du quotidien, il ne se passe pratiquement pas une semaine sans qu'un cas de cadencage survienne depuis le début de l'année, j'exagère à peine. C'est impensable qu'en 2026, des gens ne se préoccupent pas davantage de leur sécurité. Personne ne vous disciplinera parce que vous êtes **trop** cadencés. Mieux vaut être trop prudent que pas assez. Si vous avez des doutes, référez-vous à votre superviseur.

Je veux remercier tous les travailleurs qui, au-delà de nos différences, divergences et croyances, agissent dans l'intérêt collectif et défendent les droits de tous les travailleurs. Notre solidarité et notre force résident dans la bienveillance que nous avons les uns envers les autres.

SOLIDARITÉ!

MOT DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Par Manuel Roberge

Chers camarades,

Qui aura le dernier mot?

Notre rôle, comme représentants syndicaux, est d'influencer l'employeur afin de le faire cheminer et de l'amener à prendre la meilleure décision, dans l'intérêt de la collectivité ou du membre concerné. Notre recours en cas de désaccord sur une interprétation de texte ou sur un litige quelconque : le grief.

Longtemps, nous avons misé sur les relations de travail au bénéfice de chacun. Les deux parties en bénéficiaient. Or, nous sentons venir un vent très différent, ce qui nous laisse perplexes quant à ce que nous en retirons réellement depuis quelque temps. On nous demande de la flexibilité et de piler sur certains enjeux de l'article 8 de la convention sans rien y avoir en retour. De plus en plus de dossiers se rendront à l'arbitrage, compte tenu de ce changement. En soi, il est normal d'avoir des différends, mais certains entraîneront des répercussions plus lourdes qu'on ne le pense. Donc, l'employeur peut toujours avoir le dernier mot... mais à quel prix?

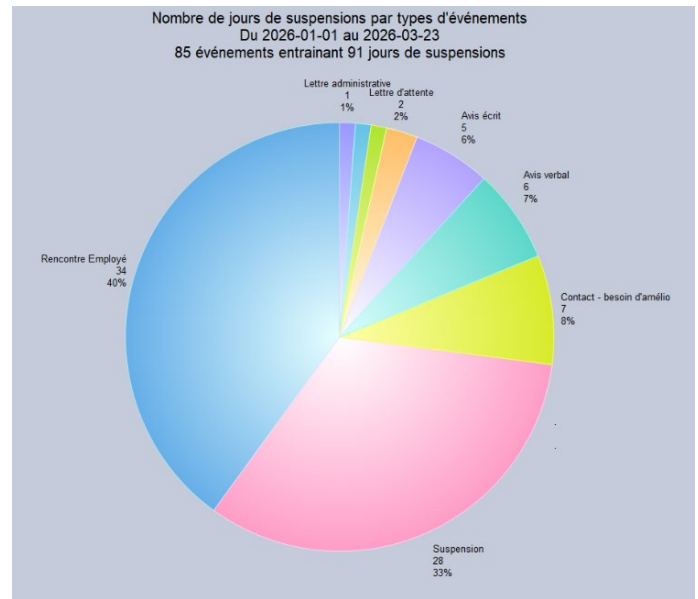
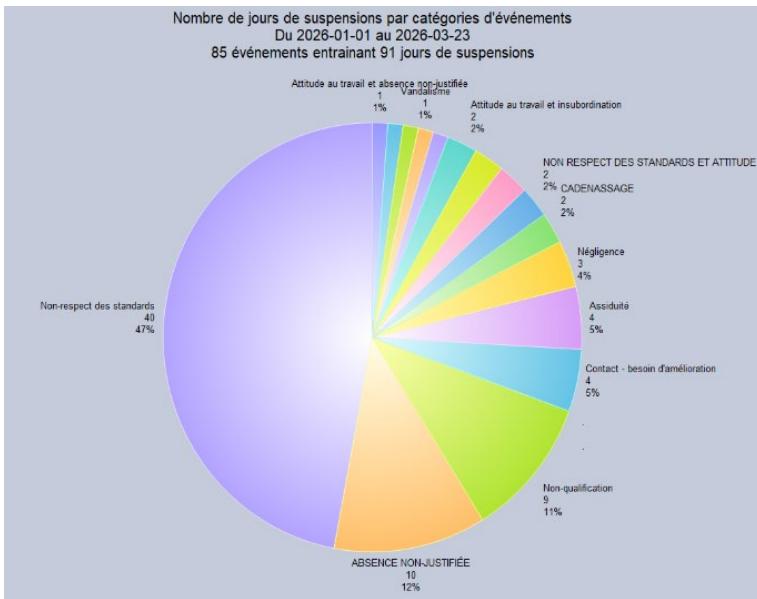
Ce changement se reflète dans l'application de certaines règles, ou du moins dans un resserrement sur certains enjeux que l'employeur n'avait jamais abordés, et même dans certaines interprétations, que ce soit concernant des textes de convention collective, des non-respects de standards ou tout simplement des décisions prises sans nécessairement en évaluer les impacts. Je ne suis pas en désaccord avec le fait que certaines responsabilités reviennent individuellement à chaque membre. Par contre, si les membres n'ont plus droit à l'erreur, nous allons demander la même rigueur du côté de la gestion.

Statut griefs :

2026 :	5 griefs traités sur 48	10%
2025 :	72 griefs traités sur 191	37%
2024 :	247 griefs traités sur 286	86%
2023 :	351 griefs traités sur 352	99%

.../4

Résultats année 2026 seulement :



PS : Les non-respects de standard représentent 47% des évènements de 2026

**30%* de plus,
ça paraît.**

Le REER qui en donne plus

Investissez votre remboursement d'impôt. Vous pourriez obtenir 30 %* de plus de retour sur votre retour!

Épargnez maintenant
fondation.com/reer

* Un montant maximal de 5 000 \$ d'actions souscrites peut être pris en compte par année d'imposition, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondation.com/credits-dimpot. La propriété des actions d'un fonds d'investissement donne lieu à des frais permanents. Les actions de Fondation ne sont pas garanties, il s'agit d'un placement dont la valeur et le rendement fluctuent, son rendement passé n'est pas indicatif de son rendement futur. Avant d'investir, veuillez consulter le prospectus au fondation.com/credits-dimpot.

Fondation

**Solutions d'épargne
pour vos projets de vie.**

Conseils et accompagnement

Profitez des avantages : frais de gestion compétitifs, fonds diversifiés et responsables, planification retraite.

REER, CELI, CELIAPP, FERR, FRV et plus à votre portée par le cabinet de services financiers Bâtirente!

En savoir plus
batirente.com

BÂTIRENTE

MOT DU 2^E VICE-PRÉSIDENT

Par Stéphane Baillargeon

Bonjour à tous,

Déjà arrivé à la mi-mars et nous avons beaucoup d'action au quotidien...

Parmi les sujets les plus actifs :

-Tel que discuté lors de notre dernière assemblée du 17 février 2026, nous sommes toujours en discussion avec l'employeur à propos du kiosque informatique volet surtemps... Nous avons reçu plusieurs demandes des travailleurs(euses) de pouvoir indiquer un maximum d'heures dans les disponibilités et/ou d'augmenter les possibilités de « OU ». Pour nous, il est évident que ce qui était pratique courante depuis plusieurs années en version papier est un alignement gagnant pour les 2 parties, l'employeur à plus de disponibilité des travailleurs(euses) ainsi que plus de flexibilité dans sa planification du surtemps et l'employé a plus de chance d'être convoqué.... Vous comprendrez que nous sommes étonnés que l'employeur nous demande quelque chose en échange...

-Pour ce qui est des presses... un vent de changement semble vouloir ébranler les standards... Nous vous rappelons qu'il est très important de suivre les standards. Ces standards d'écoulement d'exigence provenant de diverses instances.... en outre, la corpo et nos clients... **Le client avant tout!** Donc, si un superviseur vous demande de skipper une tâche, vous vous devez d'exécuter sa demande... Par contre, nous vous suggérons fortement de lui demander une autorisation écrite et garder une copie de celle-ci. Si celui-ci refuse et que vous n'avez pas de témoin, faite la tâche et demander à votre superviseur la présence d'un délégué de votre choix et informez-le de la situation.

Voici un exemple de texte qui se retrouve dans les mesures disciplinaires pour un non-respect des standards : **« Nous espérons que vous prendrez très au sérieux cette mesure disciplinaire et que vous suivrez les méthodes prescrites en tout temps. Toute récidive de votre part vous exposera à des mesures disciplinaires plus sévères pouvant aller jusqu'au congédiement. »**

En passant, lors d'une visite aux presses de gens importants de chez Bridgestone à l'usine, ces visiteurs ont félicité le travail des travailleurs(euses) présent(es) et ils semblaient agréablement surpris de voir l'état des conteneurs et des moules... **qui découle d'un bon suivi des standards !!!**

-...Cadenassage... La lettre d'entente 14 provient d'un litige suite à un événement qui s'est déroulé en 2016. Au point 3.b. de la lettre d'entente on parle de geste intentionnel, délibéré ou malicieux, qui peut mener au congédiement même pour une première offense... Nous sommes présentement en litige sur ce point, nous avons un dossier présentement en procédure pour l'arbitrage. La mécanique de la discipline a comme but d'amender un comportement, par contre, y faut laisser la chance à l'employé(e) d'amender son comportement... Vous comprendrez que nous sommes en désaccord sur la façon dont l'employeur se sert de cette lettre d'entente...

MOT DU REONSABLE DE L'INFORMATION

Par Francis Rondeau, 3^e Vice-président

Dans mon rôle de vice-président communications, j'ai décidé de commencer à partager quelques éléments de l'histoire de notre syndicat.

Il est important de se rappeler que les conditions de travail et les gains que nous avons aujourd'hui sont le résultat de plusieurs années d'implication, de solidarité et d'efforts de la part des travailleuses et des travailleurs qui nous ont précédés.

Au cours des prochaines semaines, différentes informations et moments marquants de notre histoire seront affichés afin de permettre à tous d'en apprendre davantage sur le chemin parcouru.

Comprendre notre passé nous aide aussi à mieux préparer l'avenir.



Retraités

Voici ceux et celles qui ont pris la décision de partir à la retraite d'ici juin 2026 :

Sylvie Leblanc
Sylvie Doucet

2026-04-01
2026-05-01

Ghislain Lajoie

2026-06-01

Au nom du STTBJ, nous vous souhaitons tous une belle et bonne retraite !



Merci à nos partenaires



CADENASSAGE

Par Yanick Prévile, Agent à la prévention

Depuis quelque temps, il y a de plus en plus d'enquêtes cadenassages qui sont faits par l'employeur. Dans quelques enquêtes, bien que les machines existent depuis quelques années, certains employés ont mentionné qu'il ne connaissait pas la façon de se cadenasser et qu'ils n'ont pas eu de formation sur le cadenassage.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'employeur vous fait signer des feuilles « 3M » ou vous fait passer votre carte d'employé pour des formations qu'ils vous donnent! À ce moment, assurez-vous de bien comprendre ce qui vous est expliqué avant de signer ou de passer votre carte... Prenez le temps d'assimiler l'information et poser des questions ...

Et en cas de doute, vaut mieux cadenasser plus que pas assez !!!

belairdirect. assurances auto et habitation

Nous faisons équipe avec belairdirect afin d'obtenir des offres spéciales pour des assurances conçues spécialement pour vous. belairdirect aide à simplifier l'assurance pour vous faciliter la vie. De plus, vous profiterez d'une couverture bonifiée en habitation et d'options d'assurance auto avantageuses grâce à l'avenant Privilège Groupe, sans oublier l'accès à des outils numériques super pratiques qui rendent la gestion de votre assurance simple comme, bonjour !

Obtenez votre soumission dès aujourd'hui avec le code ci-dessous du groupe du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bridgestone / Joliette (CSN).

Code promotionnel : BRIDGFIRE

Pour obtenir une soumission :
1 888 887.4626
belairdirect.com/economies



Apnée du sommeil : comment faire une réclamation avec Manuvie

Par Gaétane Hénault V.P. CNESST/Assurances

De plus en plus de travailleurs doivent composer avec l'apnée du sommeil. Heureusement, notre assurance collective couvre les frais de l'appareil CPAP et ses composantes.

Voici l'essentiel à connaître pour faire votre réclamation :

Les documents obligatoires

- Le diagnostic du médecin
- Le résultat du test d'apnée du sommeil
- La facture de l'appareil

Sans ces documents, la demande ne pourra pas être traitée.

Le test d'apnée (polysomnographie)

Si vous souhaitez aller au privé, sachez que le test est remboursé dans la catégorie des actes diagnostiques.

Vous avez droit à un maximum de 1000 \$ par année (du 1er janvier au 31 décembre).

Masques, tubulures et filtres

- Les masques sont couverts 2 fois par année.
- Les tubulures et filtres sont également couverts.

Remplacement de l'appareil

- L'appareil d'apnée du sommeil peut être remplacé aux 5 ans, sans avoir à fournir de nouveaux documents médicaux.

EN RÉSUMÉ...

- 3 documents obligatoires pour la réclamation
- Test remboursé jusqu'à 1000 \$/année
- 2 masques par année
- Tubulures et filtres couverts
- Appareil remplaçable aux 5 ans

Aie C'est mon poste !!!!!!!

À la suite du dernier octroi de postes, certains d'entre vous ont soulevé des préoccupations, mentionnant qu'ils auraient possiblement été brimés dans leurs choix en fonction de leur ancienneté. Autrement dit, qu'un employé ayant moins d'ancienneté aurait obtenu l'un des postes qu'ils convoitaient.

À première vue, en regardant les résultats finaux, cette impression peut effectivement sembler justifiée. Toutefois, il est important de comprendre qu'il existe une mécanique derrière ces mouvements, que je vais vous expliquer ci-dessous.

Prenons un exemple de séquence de permutation. (Voir tableau)

Les postes en vert représentent les ouvertures initiales, les bleus les postes abolis, et le mauve un poste non comblé.

La première séquence débute avec Sylvain Leblond, employé ayant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant postulé sur le poste 123-20. Il obtient ce poste, libérant ainsi le sien. Chantal Lemair, étant la plus ancienne à avoir postulé sur l'ancien poste de Sylvain, l'obtient à son tour, libérant également son propre poste. Celui-ci est ensuite attribué à Manuel Delapiscina. Toutefois, comme Manuel occupait un poste en voie d'abolition, celui-ci ne sera pas comblé par la suite, le mouvement s'arrête à ce moment.

La deuxième séquence de permutation suit le même principe.

Le point central se situe dans la troisième séquence. Guy Pascontant soulève qu'un employé ayant moins d'ancienneté que lui, Christian Lechanceux, a obtenu un poste sur lequel il avait lui-même postulé, et qui figurait même plus haut dans ses priorités.

Sur ce point, il a raison... mais il y a une nuance importante.

Si l'on observe attentivement la troisième séquence, initiée par Maxime Mars, on constate que Guy obtient un poste plus avantageux que celui qu'il détenait auparavant (passant d'un choix de 11e à 8e priorité). Cependant, ce mouvement permet à Francis Martin d'obtenir l'ancien poste de Guy. Ce faisant, libère le poste que Guy convoitait initialement, lequel est finalement attribué à Christian Lechanceux, qui a effectivement moins d'ancienneté.

Il est donc essentiel de comprendre que Guy Pascontant ne pouvait pas obtenir le poste détenu par Francis Martin, car il est lui-même à l'origine de ce mouvement. S'il ne change pas de poste, la chaîne de permutations ne se déclenche pas, et aucun mouvement ne se produit.

J'espère que ces explications permettent de mieux comprendre la logique derrière les mouvements de main-d'œuvre et de rétablir un certain niveau de confiance envers le processus d'octroi des postes, qui a été particulièrement complexe ces derniers temps.

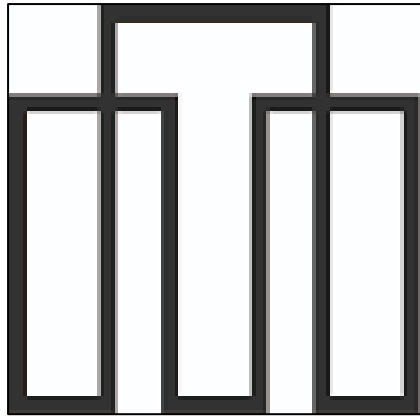
(Convention Collective 8.08 A Règle de mutation et n'oubliez surtout pas le point E)

Séquence de permutation d'un octroi de poste

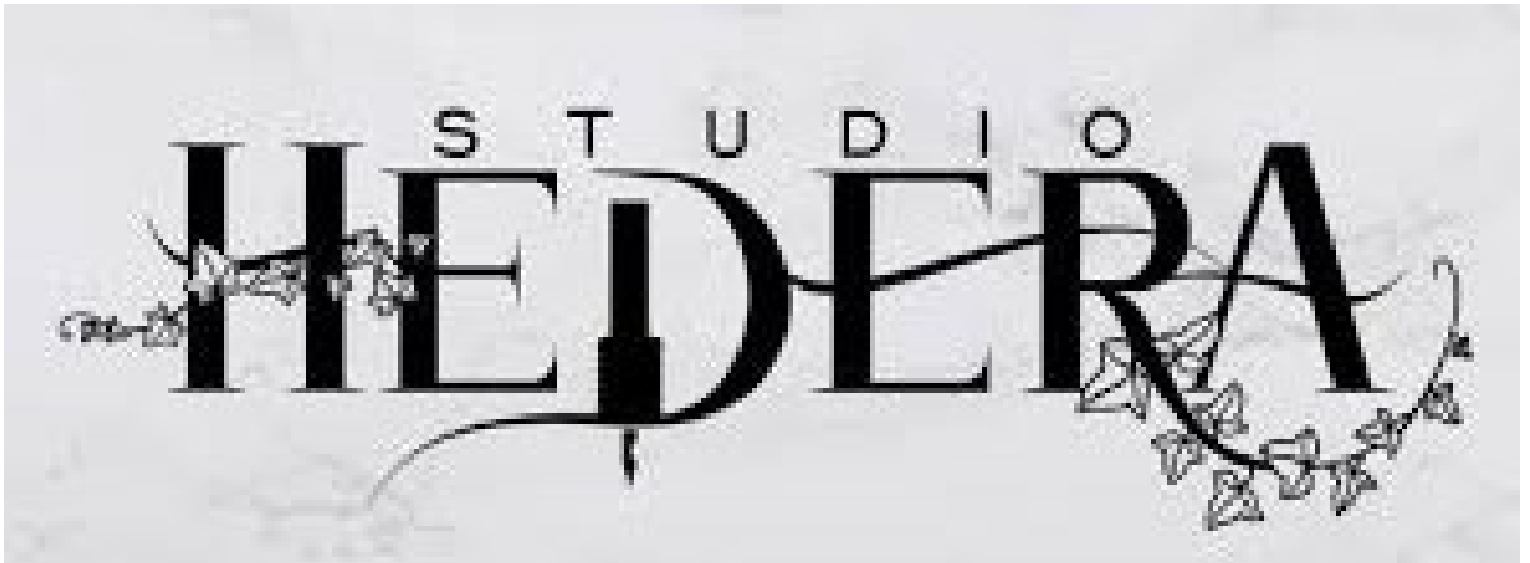
Numéro de l'octroi:		132	Date de l'octroi:		3-17-2030	QUART PRÉC.		POSTE ALOUÉ		QUART ALOUÉ		PRIORITÉ
MATRICULE	PRÉNOM NOM	ANCIENNETÉ ET SÉQUENCE	POSTE PRÉCÉDENT	POSTE PRÉC.	QUART PRÉC.	POSTE ALOUÉ	QUART ALOUÉ	PRIORITÉ				
1	5511	SYLVAIN LEBLOND	2002-03-18-16	12497 - Préposé au transport des totems	200	12320 - Opérateur - découpeuse (MDG)	200	2				
	1006	CHANTAL LEMAIR	2002-12-09-01	12316 - Opérateur - Boudineuse de Bourrage et molette de coupe "slitter"	200	12497 - Préposé au transport des totems	200	2				
	8848	MANUEL DELAPISCINA	2010-10-26-01	12699 - Conducteur de chariot élévateur	200	12316 - Opérateur - Boudineuse de Bourrage et molette de coupe "slitter"	200	16				
2	3775	GUY PASCONTANT	2002-02-11-13	12295 - Conducteur de chariot élévateur calandre 3 et 4	400	16612 - Nettoyeur et changeur de moules	200	11				
	9137	PATRICE MARTIN	2021-04-12-19	17420 - Préposé au changement de composantes	400	12295 - Conducteur de chariot élévateur calandre 3 et 4	400	2				
	5147	MAXIME MARS	2014-11-10-01	16615 - Préposé au changement de vessies	200	17420 - Préposé au changement de composantes	400	5				
3	373	VICTOR HOGO	2018-03-12-02	16611 - Opérateur de machine à nettoyer les moules	400	16615 - Préposé au changement de vessies	200	73				
	3775	GUY PASCONTANT	2002-02-11-13	16612 - Nettoyeur et changeur de moules	200	16611 - Opérateur de machine à nettoyer les moules	400	8				
	9254	FRANCIS MARTIN	2018-09-04-11	16611 - Opérateur de machine à nettoyer les moules	200	16612 - Nettoyeur et changeur de moules	200	1				
	846	CHRISTIAN LECHANCEUX	2019-02-11-01	17491 - préposé relève - services machine d'assemblage	200	16611 - Opérateur de machine à nettoyer les moules	200	9				
	7829	NICOLAS TROTTIER	2011-04-05-08	13624 - Préposé au sablage	100	17491 - préposé relève - services machine d'assemblage	200	2				
	5765	FRANCOIS LAMIRE	2002-12-09-05	12617 - Vérificateur de semelles	200	13612 - Inspecteur de pneus	100	1				
2256	YVES MELANGER	2007-07-30-08	12477 - opérateur - confectionneuse de cerceaux APEX	100	13624 - Préposé au sablage	200	6					
422	SYLVAIN OUELLET	2014-12-15-08	12322 - Opérateur - découpeuse automatisée	300	12615 - Préposé à l'enroulement et mise en râtelier des semelles	100	3					
9875	MARTIN LIBRE	2016-01-11-01	12371 - Opérateur polyvalent - coupe de matériaux	300	12617 - Vérificateur de semelles	300	5					
						12371 - Opérateur polyvalent - coupe de matériaux	300	1				

Merci à nos partenaires





MUSÉE D'ART DE JOLIETTE



COUVERTURES JOSÉ BEAUSOLEIL

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL

ESTIMATION GRATUITE

450 759.3894



Merci à nos partenaires :

- ARG Évasion (450) 394-0909
- Alchimiste Microbrasserie (450) 760-2945
- Albion Brasserie (450) 759-7482
- Centre culturel Desjardins (450) 759-6202
- Château Joliette et Table G (450) 752-2525
- Espace Expérienza (450) 889-2929
- Eros et Compagnie (450) 398-1344
- Grand prix de Trois-Rivières (819) 370-4787
- Mon Énigma (819) 840-2512
- Plomberie Le Plomb Inc. (450) 803-1647
- Station Smooth (579)960-3369
- TAG amusement (450) 594-2359
- Tyroparc (819) 324-2002
- Vignoble Saint-Gabriel (450) 835-3726

OUVERT TOUS LES SOIRS ET DU MARDI AU VENDREDI MIDI



NOUS AVONS AUSSI DES PROMOTIONS DU DIMANCHE AU MERCREDI SUR NOTRE PAGE FACEBOOK



36 TROUS

CINQ SALLES,
DE 5 À 500
PERSONNES

SERVICE DE
RESTAURATION
SUR PLACE

OUVERT
À
L'ANNÉE

ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES
CONNEXES

BIENVENUE

1800 CHEMIN NADEAU
SAINT-LIGUORI
450-834-6981 POSTE 226

17



Maison Chaleur & Confort

JOLIETTE

1060 Visitation
T. 450.759.1686



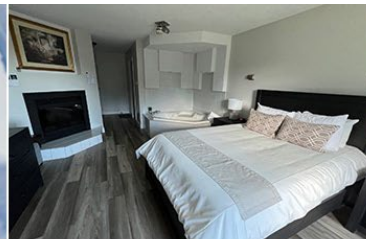
TROIS-RIVIÈRES

1015 Thibeau Nord
T. 819.694.1355

TERREBONNE

694 des Seigneurs
T. 450.492.2054

R.B.Q. 8295-2276-24



MATHA



BON 50E BRIGESTONE JOLIETTE

GYMKHANA 29-31 MAI

PLAISIR - PASSION - FAMILLE



VIENS FAIRE UNE TOUR

COMPÉTITION ÉQUESTRE - KIOSQUES - BAR
DANSE EN LIGNE - ZONE FAMILLE - MINI-FERME - CANTINES - ANIMATIONS

1128 rang Ste-Cécile, Ste-Béatrix, JOK 1Y0
Info : 418-655-6308 (appel et texto)





SAMEDI 20 JUIN 2026

PLAISIR PASSION FAMILLE
JOURNÉE ADRÉNALINE

COURSES DE MINOUNES ET BULLMANIA, KIOSQUES, CANTINE, ZONE FAMILLE, ANIMATION




PRÉSENTÉ PAR




1128 RANG STE-CÉCILE, STE-BÉATRIX, JOK 1Y0
INFOS : 418-655-6308 (APPEL ET TEXTO)

BON 50E BRIGESTONE JOLIETTE




Festival HORS ROUTE.com

JOURNÉE DE DUEL

SAMEDI 22 AOÛT 2026

COURSE DE MINOUNES



BON 50E BRIGESTONE JOLIETTE

COURSES, PLAISIR, ANIMATION, KIOSQUES, ZONE FAMILLE, PISTE DES ENFANTS, DJ

PLAISIR, PASSION ET FAMILLE

Arpin Lépine, 20h à la scène

Présenté par



1128 rang Ste-Cécile, Sainte-Béatrix, JOK1Y0
Infos : 418-655-6308



CHALLENGE XTREME